

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1575

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'Echanges de Lyon Perrache - Programmation complémentaire 2009 - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Pallega, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1575**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'Echanges de Lyon Perrache - Programmation complémentaire 2009 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0800 du 15 juin 2009, le conseil de Communauté a validé le programme de travaux complémentaires à réaliser en 2009 dans le Centre d'Echanges de Lyon Perrache et autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 3 000 000 € en charges nette (3 180 000 € en dépenses et 180 000 € en recettes).

Sur la base d'un certain nombre de préconisations visant la requalification du site, il s'agissait d'actions rapides dans leur mise en œuvre et répondant plus particulièrement aux attentes des usagers et des habitants de proximité.

Le programme concernait à la fois la requalification de la liaison Carnot/SNCF par le niveau 2, liaison qui enregistre les plus fort flux piétonniers (environ 60 000 passages/jours) à savoir des interventions sur :

- les sols extérieurs en pierre de la place Carnot,
- la toiture et les sols de l'entrée Carnot,
- le niveau 2 du bâtiment en termes de sols, plafonds et éclairage,
- la passerelle de liaison entre le bâtiment et la gare (sol, charpente, toiture et éclairage),

et le renfort de la sécurité par la réalisation d'une installation de vidéo protection en partenariat avec les services de la sécurité civile.

Sur ces espaces, les matériaux des sols et plafonds datent de la construction. Les sols sont devenus poreux, difficiles à nettoyer malgré des prestations journalières importantes. Les joints de carrelage se sont creusés avec le temps. Les plafonds dans les zones de plus de 5 mètres de haut sont noircis ; utilisés comme lieu de cachettes dans les zones plus basses, ils ont été largement vandalisés.

Tous les matériaux vieillissants concourent à donner une image négative du bâtiment.

Ce projet important fait l'objet d'un pilotage par un comité de suivi politique réunissant un certain nombre d'acteurs Communauté urbaine de Lyon, Ville de Lyon et Sytral. Le projet est déjà bien avancé sur le terrain.

Le programme : pour mémoire, les travaux du plan de relance ont été décidés sur la base de la programmation pluriannuelle sans que les études techniques détaillées permettent d'en affiner les montants. Les marchés de travaux ont donc été structurés pour permettre de réaliser les tranches fermes avec la quasi certitude de rester dans l'enveloppe allouée (1^{ère} phase) tout en permettant via des tranches conditionnelles de réaliser les travaux garantissant une cohérence architecturale d'ensemble sous réserve de compléments de financement (2° phase).

Malgré tout, des ajustements s'avèrent nécessaires.

Le tableau ci-après reprend :

- au titre de la 1^{ère} phase, l'ensemble des dépenses à engager ou restant à engager au titre des tranches fermes des marchés dédiés ainsi que des dépenses dues à des aléas de chantier,

- au titre de la 2^e phase, les travaux susceptibles d'être réalisés via les tranches conditionnelles des marchés dédiés sous réserve d'un complément d'autorisation de programme.

Libellé des travaux	Estimation juin 2009	1 ^{ère} phase (dont tranches fermes marchés dédiés)		2 ^e phase tranches optionnelles et travaux supplémentaires	
		engagé	reste à engager	montant révisé	
le remplacement des sols extérieurs place Carnot (environ 1 500 m ² au sol et 500 mètres linéaires en parois verticales recouvrant les bassins et leurs abords)	800 000 €	1 054 544 €	128 000 €	68 000 €	travaux peinture murets et revêtement intérieur bassins
la reprise des plafonds (4 500 m ² de plafonds toutes hauteurs sont à refaire dont 3 000 m ² situés à 7 m 50 de hauteur)	600 000 €	386 259 €		112 000 €	niveaux 0, 4, et escaliers
				28 000 €	salle d'échanges niveau 1
le remplacement de l'éclairage (travaux en régie - achat de luminaires)	130 000 €	29 784 €	70 500 €		
les sols carrelés (5 100 m ² de sols à réaliser)	500 000 €	19 901 €	430 000 €	183 000 €	escaliers
				66 000 €	niveau 1
la requalification de la passerelle mail piétons niveau 2 (sol, charpente, toiture et éclairage)	600 000 €	455 124 €	46 000 €		
installation réseau de vidéo protection					
dépenses	550 000 €	28 608 €	673 000 €	184 000 €	
total des dépenses par phase	3 180 000 €	1 974 222 €	1 347 500 €		
		3 321 722 €		641 000 €	
recette financement FIPD moyen 33 %	180 000 €	150 000 €		à demander	

Il ressort que :

- les différents postes ont été ajustés en fonction des études techniques détaillées et/ou des résultats des procédures d'achats. Un complément de financement de 142 000 € est nécessaire pour l'achèvement de la 1^{ère} phase notamment la prise en compte de la réglementation sur l'accessibilité dans les établissements recevant du public (2015) et de modifications dans la mise en œuvre des pierres au sol de la rampe d'accès au bâtiment et qui fait l'objet d'un avenant au marché de travaux,

- un complément d'autorisation de programme de 641 000 € permettrait de réaliser la 2^e phase du programme de réhabilitation sur le périmètre initialement défini (cheminement piétons du niveau 2 et accès côté Carnot) :

. garantissant la cohérence architecturale d'ensemble déjà évoquée,

. privilégiant la sécurité au regard des problématiques rencontrées sur ce site et la complétude de l'installation de vidéo protection. Il faut souligner qu'un partenariat est développé avec le centre de supervision urbain de la ville de Lyon, afin de permettre aux équipes de polices municipale et nationale de piloter en temps réel cette installation. Une demande de financement complémentaire sera demandée au Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

. prenant en compte l'image générale du bâtiment au regard des usagers et son intégration dans le quartier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ajustement du programme des travaux 2009 réalisé au titre du plan de relance 2009.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1-Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1999 individualisée le 15 juin 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 783 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 350 000 € en dépenses en 2010 et 433 000 € en dépenses en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 963 000 € en dépenses et 180 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.